

# COMPTE-RENDU de la CAPD du jeudi 21 Février 2013

## **I. CONTROLE DES BAREMES MUTATION**

- 119 collègues ont participé aux permutations informatisées.
- 3 bonifications au titre du handicap ont été accordées.
- Les résultats seront connus le lundi 11 mars 2013.

## **II. LISTE D'APTITUDES DES DIRECTEURS**

108 dossiers :

- 23 collègues assuraient cette année l'intérim de direction.
- 24 collègues étaient déjà inscrits sur la liste d'aptitude.
- 13 collègues avaient déjà exercé la fonction de direction pendant au moins 3 ans.
- 48 demandes d'inscription (4 annulations) soit 43 collègues qui ont passé un entretien après l'avis donné par leur IEN, et 1 qui ne s'est pas présenté.
- 40 ont obtenu un avis favorable.
- 3 collègues ont vu l'examen de leur dossier en CAPD car ils avaient reçu un avis défavorable de la commission.

Le SE-UNSA avait pris contact avec ces collègues pour prendre connaissance de la problématique et a défendu les collègues qui en ont exprimé la demande.

Le SE-UNSA a rappelé que c'est bel et bien la formation de 5 semaines (2 en juin et 3 en octobre) qui doit apporter aux candidats les compétences nécessaires à l'exercice de la direction d'école. De fait, nous avons appelé les IEN à plus d'indulgence. Rappelons qu'un certain nombre de directions d'écoles non pourvues sont bien heureuses de trouver des adjoints assurant cette fonction par intérim avec tout le bon sens et la bonne volonté nécessaires.

## **III. DEPARTS EN STAGE CAPASH**

Pour information, les collègues qui souhaitent partir en stage CAPASH passent un entretien avec leur IEN qui émet un avis favorable – défavorable. Ils sont ensuite classés en fonction de l'avis, leur AGS, leur note, leurs années passées dans l'ASH.

Il y avait 4 candidatures pour l'option D. Le directeur académique octroie 2 départs.

Il y avait 11 candidatures pour l'option F. Le directeur académique octroie 2 départs.

A la demande du SE-UNSA, l'IA nous informe des taux de réussite aux CAPASH session 2012 :

- 100 % de réussite en option F (une seule candidature)
- 67 % de réussite en option D (6 candidatures)

Candidats au stage de préparation au diplôme d'Etat de **psychologue scolaire**.

- 6 candidatures. Le directeur académique octroie 3 départs pour le centre de formation de Lyon.

Qu'il s'agisse des formations au CAPA-SH ou au diplôme de psychologue scolaire, le Se-UNSA déplore le nombre de départs bien inférieur aux besoins constatés sur le terrain.

## **IV. QUESTIONS DIVERSES DU SE-UNSA**

### **1. Stage de formation continue : combien de stages annulés et pour quels motifs ?**

Réponse de l'Administration : A ce jour aucune annulation de stage mais un report.

### **2. Quelle est, actuellement, la situation du remplacement dans le Gard ?**

Réponse de l'Administration : 101 classes non pourvues en remplaçant en janvier et 96 en février. La vague de grippe semble prendre fin.

### **3. Réforme sur les rythmes scolaires :**

#### **3.1. Envisagez-vous de programmer une remontée officielle de l'avis de chaque conseil d'école après proposition des communes avant le 22 février date de départ en vacances ?**

Réponse de l'Administration : « Le décret ne prévoit pas que les conseils d'école donnent leur avis sur le départ en 2013 ou la demande de report à 2014. Seules les communes ou EPCI prennent cette décision. En revanche, sur le mode d'organisation proposée, les conseils d'école auront jusqu'au 31 mars pour s'entendre avec les communes ou demander l'arbitrage du directeur académique ».

***Le Se-UNSA vous encourage à tenir des conseils d'école, à faire remonter vos accords ou désaccords à votre I.E.N., à nous retourner l'enquête disponible sur le site départemental du Se-UNSA.***

#### **3.2. Pour pallier le déficit d'information, envisagez-vous enfin de communiquer officiellement aux enseignants dès le 31 mars ?**

Réponse de l'Administration : « Pour l'heure, les dérogations pour le report en 2014 commencent à peine à nous parvenir. Nous y verrons plus clair après le 31 mars et envisageons de communiquer aux écoles après le CDEN du 6 avril 2013 (sous la forme d'un nouveau règlement départemental notamment). »

#### **3.3. Comment comptez-vous gérer les TD et les BD, du fait du passage aux nouveaux rythmes en 2 temps (2013 ou 2014) ? Quelle solution pour les enseignants à temps partiel ? Envisagez-vous d'apporter des modifications aux règles du mouvement cette année ?**

Réponse de l'Administration : « Tous les aspects techniques seront abordés lors des groupes de travail. »

***Le Se-UNSA participe activement à ces groupes de travail. Nous avons déjà posé nos exigences et fait nos remarques lors de celui du 7 février. Nous continuerons de demander à celui du 22 février notamment :***

- ***Pas d'annonce publique avant d'avoir l'avis des enseignants.***
- ***Priorité à l'allègement de l'après-midi.***
- ***Venir le mercredi matin, oui, mais pour 3h minimum.***
- ***Pas de temps méridien supérieur à 2h sauf accord avec les enseignants pour mettre en œuvre des activités propices à des apprentissages plus efficaces.***
- ***Les activités pédagogiques complémentaires font partie intégrante du service des enseignants. En aucun cas, ses modalités ne sont du ressort des maires. Tout comme l'aide personnalisée !***
- ***La question de l'utilisation des salles de classe doit faire l'objet d'une concertation et de l'approbation des enseignants.***

***N'hésitez à nous transmettre vos demandes et vos craintes afin que nous les relayons à chacun de ces groupes de travail.***

### **4. De quelle manière envisagez-vous de traiter les TD lors du prochain mouvement dans le contexte de mise en place de la formation des enseignants ?**

Réponse de l'Administration : « Immédiatement après le CDEN du 6 avril censé établir le nouveau règlement départemental, un groupe de travail sera mis en place sur la question précise des TD afin de définir les nouveaux couplages avant la circulaire du mouvement diffusée le 15 avril. »

***Pour le Se-UNSA, c'est la précipitation que nous craignons qui se met en place. Pour information : 63 professeurs stagiaires sont prévus l'an prochain. Ils seront placés comme précédemment sur des postes qui ne peuvent pas être occupés à titre définitif par des titulaires.***

***Les M2 seront placés sur des décharges de maître formateur et des ¼ de décharge de direction. Ce qui signifie que les couplages existant contenant ¼ de direction sont amenés à être modifiés.***

**5. Comment les BD sont-ils avertis de l'enquête de grève et comment font-ils pour signer le document lorsqu'ils ne sont pas dans leur école de rattachement ?**

Réponse de l'Administration : « Les BD reçoivent l'enquête directement chez eux et y répondent individuellement. »

***Pour information : le document actuellement utilisé par l'Administration est unanimement dénoncé et déclaré illégal.***

- *Le directeur n'a pas à signer au bas de l'enquête*
- *Le document doit être remis individuellement aux collègues*
- *Les agents grévistes n'ont aucune obligation de le signer*

***La direction des services académiques reconnaît l'invalidité du document qui leur est imposé au niveau national. Nous demandons que des consignes claires accompagnent cette enquête afin que les agents connaissent les 3 points susmentionnés.***

**6. Les directeurs ayant décidé de répondre favorablement à votre souhait de mettre en place AFFELNET vont-ils pouvoir bénéficier d'une formation sérieuse et non d'une simple information par les enseignants TICE ? De la même manière, avez-vous prévu un temps de décharge pour leur permettre d'ajouter cette tâche à leur emploi du temps déjà chargé ?**

Sur cette question précise, le directeur académique nous indique qu'il va prendre des mesures afin que les IEN mobilisent des ZIL ou des BD ...

***Pour le Se-UNSA, la consigne est claire : Nous n'avons pas de raison, a priori, de nous opposer à AFFELNET 6<sup>ème</sup>. En revanche, les directeurs doivent se voir proposer une véritable formation à cette procédure ainsi que du temps de décharge pour l'accomplir. Cette nouvelle tâche vient s'ajouter à une liste déjà longue ce qui impacte leurs conditions de travail.***

***Le Se-UNSA invite les directeurs qui ne se seront pas vu proposer de décharge ni de formation à prévenir leur IEN que faute de temps et privés d'aide administrative, ils n'ont pas les moyens de satisfaire aux souhaits exprimés par le directeur académique concernant AFFELNET 6<sup>ème</sup>.***